

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 10-2008

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai à dix sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 32
Pouvoirs : 7
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Claire CHASTAN,
Pierre COMBES,

Thierry CORNILLET,
Gérard COUPON,
Claude DAUMAS suppléant
Thierry DAYRE,
Jean-Louis D'OTEMAR,
Jacques ESTEVE suppléant,
Pierre ETIENNE,
Michèle EYBALIN,
Gérard GOZZI,
Anne-Marie GROS,
Dominique GUEYTTE,

Bernard ILLY,
Bruno LAGIER,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Patricia MORHET-RICHAUD,
Albert MOULET,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Nicolas ROSIN,
Michel TACHE,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Gérard BERTRAND à Thierry CORNILLET, Michel GREGOIRE à Hervé RASCLARD, Valéry LIOTAUD à Jacques ESTEVE suppléant, Marianne ORY à Michèle EYBALIN, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS suppléant, Claude REYNARD à Catherine VESPIER, Jean-François SIAUD à Pierre COMBES,

Excusés(es)

Jean BESSON, Olivier CADIER, Christophe CASTANER.

Objet : Concession de licences d'utilisation des fichiers IGN – BD ORTHO .

Le Président informe le comité syndical que le Conseil Général de la Drôme met gratuitement à la disposition du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales le produit IGN – BD ORTHO, présenté sous la forme d'un CD-Rom comportant les fichiers informatiques des orthophotographies aériennes du territoire communal (prises de vues été 2006).

Afin de pouvoir utiliser ces données en toute légalité, cette mise à disposition est liée à la signature d'une concession de licences relatives aux droits d'utilisation de ce produit.

La présente concession est accordée au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales dans le cadre et en exécution du marché attribué par le Département de la Drôme à l'Institut Géographique National le 16 novembre 2007 / licence n° 2007-cuex-1041. Elle ne constitue en aucun cas un mode d'acquisition totale ou partielle des droits de propriété des fichiers et relève d'une simple concession de droits d'utilisation limités aux applications désignées dans la concession. La concession est accordée pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 16/11/2017.

Le Président demande au Comité Syndical

- D'approuver la concession de licences
- De l'autoriser à signer la présente concession de licences.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent ou représenté, le comité syndical approuve la concession de licences et autorise le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD